



**COMMUNE DE
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
22 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Marie-Line VALADE, Cécilia GOURGOUSSE, Isabelle MIGUEL-DIAS, Sylvie LUCET,
MM. Daniel OFFER, Jean-Marc BARRIERE, Gérald BATISSOU.

ABSENTS excusés :

M. Franck DELAUTRETTE donne pouvoir à Mme Cécilia GOURGOUSSE
M. François BUISSON donne pouvoir à M. Gérald BATISSOU
M. Marc LOBO donne pouvoir à Mme Sylvie LUCET

Mme Amandine BRESSON absente.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

I – Affaires financières

- Subventions aux associations
 - Attribution des subventions annuelles
 - Modification de la délégation accordée au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- Tarifs camping/ buvette 2017
- Tarifs pass « Kid's o Lac »
- Tarifs épicerie régie boutique saison 2017
- Tarifs suppléments régie camping

II – Personnel

- Création de postes

III – Vie des commissions et questions diverses

Madame le Maire propose de nommer Madame Marie-Line VALADE comme secrétaire de séance, l'intéressé accepte.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2017 :

Abstentions 2 - Pour 9

I. Affaires financières

- **Subventions aux associations**
 - **Attribution des subventions**

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions émises par les associations de la commune et hors commune :

Associations hors commune :

- ❖ Souvenir Français :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **5 absentions** et **6 pour** subventionne au titre de l'année 2017 l'association le Souvenir Français d'un montant de 100 €,
- ❖ Association française des sclérosés en plaque :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **1 abstention** et **10 oppositions**, a décidé de ne pas subventionner l'association Française des sclérosés en plaques au titre de l'année 2017,
- ❖ GVA féminin de Nexon :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **1 opposition**, **4 abstentions** et **6 pour**, subventionne au titre de l'année 2017 l'association GVA féminin de Nexon d'un montant de 100 €,

- ❖ Banque alimentaire Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 absentions** et **9 pour**, subventionne au titre de l'année 2017 la Banque alimentaire Haute Vienne d'un montant de 100 €,
- ❖ La ligue contre le cancer :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** a décidé de ne pas subventionné la ligue contre le cancer au titre de l'année 2017,
- ❖ Conciliateur de justice du Limousin :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **1 opposition, 2 abstentions** et **8 pour**, subventionne au titre de l'année 2017 le conciliateur de justice du Limousin d'un montant de 100 €,
- ❖ Association des accidentés de la vie (FNATH) :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** subventionne au titre de l'année 2017 l'association des accidentés de la vie (FNATH) d'un montant de 100 €,
- ❖ Planning familial de la Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **4 oppositions, 2 absentions** et **5 pour** a décidé de ne pas subventionné le Planning familial de la Haute Vienne au titre de l'année 2017,
- ❖ Ligue des droits de l'homme de la Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 absentions, 7 oppositions** et **3 pour** a décidé de ne pas subventionné la Ligue des droits de l'homme de la Haute Vienne au titre de l'année 2017,
- ❖ Les pupilles de l'enseignement public de la Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **5 absentions** et **6 oppositions** a décidé de ne pas subventionné les pupilles de l'enseignement public de la Haute Vienne au titre de l'année 2017,
- ❖ Les restaurants du cœur de la Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 abstentions, 6 oppositions** et **3 pour** a décidé de ne pas subventionné les restaurants du cœur de la haute Vienne au titre de l'année 2017,
- ❖ Maison familiale et rurale de BEYNAC/ CUSSAC :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** subventionne au titre de l'année 2017 la maison familiale et rurale de BEYNAC/ CUSSAC d'un montant de 100 €,
- ❖ Association départementale des lieutenants de louveterie :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **8 oppositions, 1 absentions** et **2 pour** a décidé de ne pas subventionné l'association départementale des lieutenants de louveterie au titre de l'année 2017.

Associations de la commune :

- ❖ Loisir Animation Culture Plaisance :
Madame Isabelle MIGUEL DIAS et Monsieur Gérald BATISSOU sortent de la salle lors du vote de la subvention.
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 oppositions, 2 abstentions** et **4 pour** subventionne au titre de l'année 2017 l'association Loisirs Animation Culture Plaisance d'un montant de 500 €,
- ❖ Les amis des tuileries du Limousin :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 oppositions** et **9 pour** subventionne au titre de l'année 2017 l'association les amis des tuileries du limousin d'un montant de 2000 €,
- ❖ Amicale des pêcheurs de la Haute Vienne :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** subventionne au titre de l'année 2017 l'amicale des pêcheurs de la Haute Vienne d'un montant de 700 €

→ **Modification de la délégation accordée au Maire en application de l'article L 2122 – 22 du code général des collectivités territoriales :**

- ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 absentions** et **9 pour** autorise la modification de la délégation accordée au Maire en application de l'article L 2122 – 22 du code général des collectivités territoriales en y rajoutant l'alinéa 26° : de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Tarifs camping/ Buvette :

Madame le Maire donne lecture des tarifs de la buvette saison 2017 :

BOISSONS	
Bière	2.00 €
Bière brune	2.50 €
Jus de fruits	2.00 €
Coca cola	2.00 €
Orangina	2.00 €
Perrier	2.00 €
Nestéa pêche	2.00 €
Eau plate 50 cl	1.50 €
Supplément sirop	0.20 €
Vin rouge au verre	1.50 €
Vin rosé au verre	1.50 €
Muscat	2.40 €
Pineau	2.40 €
Kir	2.00 €
Café	1.20 €
SNACK	
Crêpes au sucre	1.50 €
Beignet	2.00 €
Gaufre	2.00 €
Supplément Nutella ou confiture	0.50 €
Frites (la barquette)	2.00 €
Cheesburger, frites	6.00 €
Croque-monsieur	3.00 €
Pizza	3.00 €
Fish & chips	6.00 €
GLACES	
Magnum	2.50 €
Cornetto	1.00 €
Ben et Jerrys	3.50 €
Wich	3.00 €
Solero	2.00 €
Smoothie	2.00 €
Calipso	2.00 €
Twister	2.00 €
Haribo	2.50 €
Minions	2.50 €

- ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 absentions** et **9 pour** décide de fixer les tarifs de la buvette saison 2017 comme indiqués ci-dessus.

Mayonnaise	1.30 €
Mouchoirs	1.05 €
Mousse à raser	1.30 €
Moutarde	1.50 €
Papier toilette	2.00 €
Pile LR03 AAA	2.10 €
Pile LR06 AA	2.10 €
Pile LR20	3.30 €
Raid	2.70 €
Rasoirs jetables	1.20 €
Riz	1.15 €
Sacs poubelles	1.05 €
Savon de Marseille	1.45 €
Serviettes hygiéniques	1.50 €
Shampooing	1.20 €
Sopalin	1.65 €
Sucre	1.20 €
Tampax	2.90 €
Thé	1.80 €
Pâte à tartiner jardin bio	4.00 €
Ravioli jardin bio	4.20 €
Verres en plastique	2.25 €
Cookies pépites de choco	2.20 €
Palmier pur beurre	1.80 €
GLACES	
Cornetto chocolat	1.00 €
Cornetto vanille	1.00 €
Magnum	2.50 €
Ben et Jerry's	3.50 €
Wich	2.00 €
Solero	2.00 €
Smoothie	2.00 €
Calipso	2.00 €
Twister	2.00 €
Minions	2.50 €
Haribo	2.50 €
BOISSONS	
Eau de sources	1.50 €
Nestea pêche	2.00 €
Orange minute maid	2.00 €
Orangina	2.00 €
Pepsi cola	2.00 €
Perrier	2.00 €
Café	1.20 €

Après e avoir délibéré, le conseil municipal à **2 abstentions** et **9 pour** décide de fixer les tarifs épicerie régie boutique saison 2017 comme indiqués ci-dessus.

Tarifs suppléments régie camping saison 2017 :

Madame le Maire donne lecture des tarifs suppléments régie camping saison 2017 :

SUPPLEMENTS	TARIFS
Barbecue	3€/ jour
Réfrigérateur	5€/ jour

Tarifs pass « Kid's o Lac » :

Madame le Maire donne lecture des tarifs du pass « Kid's o Lac » :

	TARIF PUBLIC	TARIF COMMUNE CAMPEURS	TARIF GROUPE
Kid's o Lac + toboggan	10 €	9 €	9 €
Toboggan illimité sur la journée	7 €	6 €	6 €
Journée seule Kid's o Lac	5 €	5 €	5 €
Pass 5 tours toboggan	3 €	2 €	2 €
Pass 1 semaine Campeur Kid's o Lac + toboggan en illimité	25 €		
Structure gonflable	20 €		
Toboggan	15 €		
<i>Les enfants de moins 1m10 doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte pour le toboggan</i>			
Pédalos	2 € le quart d'heure 3€ la demie heure		

- ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **3 oppositions, 1 abstention et 7 pour** décide d'appliquer les tarifs du pass « Kid's o Lac » comme indiqués ci-dessus.

Tarifs épicerie régie boutique saison 2017 :

Madame le Maire donne lecture des tarifs épicerie régie boutique saison 2017 :

LAVERIE	
Jeton machine à laver	4.00 €
Jeton sèche-linge	2.00 €
1 tablette lessive	0.50 €
EPICERIE	
Allumettes	0.90 €
Biscottes U Bio	2.30 €
Cacao bio équitable	3.50 €
Cartouche de gaz	3.15 €
Chips Lay's paysanne	2.00 €
Coquillettes BIEN VU	1.10 €
Pâtes barilla penne regate	2.40 €
Coton tige	0.70 €
Couches 3 tailles différentes	6.40 €
Crème solaire	10.60 €
Céréales assortiment	2.70 €
Dentifrice	1.10 €
Eponges	1.00 €
Café malongo	3.40 €
Filtre à café U BIO	1.30 €
Gel douche	1.05 €
Haricots verts 440g	1.20 €
Ketchup Heinz	1.50 €
Lait	2.40 €
Liquide vaisselle	1.40 €

- ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **2 absentions** et **9 pour** décide d'appliquer les tarifs suppléments régie camping saison 2017 comme indiqués ci-dessus.

II. Personnel :

• **Création de postes :**

Madame le Maire propose au conseil municipal la création de deux postes :

- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (école) :
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **1 opposition** et **10 pour** approuve la création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
- Adjoint administratifs 2^{ème} classe à temps complet (camping)
 - ☞ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **3 oppositions** et **9 pour** approuve la création de poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Madame le Maire donne lecture pour information des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L 2122 – du Code général des collectivités territoriales :

- ✓ Modification du montant des travaux HT (141 035.50 € HT au lieu de 163 480.00 € HT) et demande de subvention /2^{ème} tranche dans le cadre du programme de réfection des trottoirs en traverse de bourg,
- ✓ Renouvellement de la demande de subvention pour la création d'un terrain multisports (modification du lieu d'implantation ainsi que du coût des travaux),
- ✓ Modification de la délibération n° 2014/ 15 fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints : augmentation de 1015 à 1022 au 1^{er} février 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,
- ✓ Achat d'un photocopieur d'un montant de 2 976.00 € pour le secrétariat avec la société DUMONTEIL,
- ✓ Renouvellement du contrat d'opération du curage des boues, transport et valorisation agricole pour la saison 2017 avec la société SEDE 87000 LIMOGES
- ✓ Renouvellement du bail de Mme LIMOGES – 1 Impasse du Lac Plaisance, suite au pourcentage de l'INSEE soit 0.51 % le loyer augmente de 2.60 €/ mois soit 513.60 €, les charges restent inchangées soit 35 € de charges/ mois.

III. Vie des commissions et questions diverses :

Madame le Maire donne lecture des différents sujets traités :

- Cérémonie du 8 mai : il y a eu des remarques d'anciens combattants, il y a trop peu d'élus présents lors des cérémonies
- Rectification des dotations de l'état
- Une conférence des Maires de la communauté de commune a eu lieu et a permis d'échanger sur son évolution. Réparation du contrat entre la communauté de commune et l'état, il s'agit d'un portrait du territoire qui va conditionner les aides de l'état sur les prochaines années.
- Il y a eu plusieurs réunions de la commission PLUI
- L'ATEC est venue pour :
 - Recaler l'opération de rénovation des trottoirs. Le début des travaux devrait être pour septembre, la personne chargée de notre dossier est enceinte et est arrêtée. La consultation des entreprises devrait se faire en juin avec une décision en juillet.
 - 3 tranches sont définies :
 1. Entrée du bourg jusqu'au carrefour rue des Capucines et avenue des Roses avec la mise en place d'un ralentisseur

2. Les trottoirs du lotissement des Grands Clos

3. La rue des Capucines

- Voir comment nous pourrions ralentir la vitesse des véhicules au niveau de l'atelier musée de la terre et de l'espace Jean-Claude MAZEROLAS.
- Voir comment nous pourrions ralentir la vitesse dans la traversée de la Grénerie
- Demande au conseil départemental des mesures de vitesse dans la traversée du bourg et de la Grénerie.
- L'accueil du jury national du conseil national des villes et villages fleuris se fera le 23 août 2017.
- Il y a eu un bilan annuel du fonctionnement de l'agence postale avec le responsable local. Une fréquentation toujours importante avec 29 passages le samedi 13 mai dernier. Un changement de prestataire pour la livraison des fonds et à nouveau et à nouveau des manques de fonds puisque l'encours a été diminué.
- Tout s'est bien passée à l'assemblée générale des anciens élèves de la Grimaudie en présence de Madame PLAZZI.
- Festival International de pêche au coup GARBOLINO organisé par l'A2P 87 sur les étangs de Lafarge et des Barbarant. Une fréquentation importante. Les 48 postes étaient occupés avec des compétiteurs français, belges, espagnols et italiens. La commune a apporté son soutien en mettant à disposition des barrières, des panneaux en fermant les routes. La communauté de commune a mis à disposition les chapiteaux d'une propreté douteuse. Les participants rencontrés semblent très satisfaits de la compétition. Beaucoup venait pour la première fois dans notre région, ils ont apprécié le cadre. Certains se sont même intéressés aux étangs en vente dans le département. Madame le Maire félicite les organisateurs et tous les bénévoles qui se sont mobilisés et elle précise qu'il y aura deux prochaines manifestations pour cette association :
 - ☞ Le championnat départemental des jeunes début juillet
 - ☞ Le master RIVE en novembre
- Il y aura trois expositions différentes à l'église de St-Hilaire pendant l'été
- Lundi 15 mai dernier avait lieu à la salle polyvalente la vente aux enchères d'une maison de St-Hilaire. Un jeune couple s'est porté acquéreur. Il faut attendre le délai de 10 jours pour savoir si un surenchérisseur s'est manifesté.
- Plusieurs problèmes de chemins de voisinages sont apparus dont un où les voisins ont commencé à détruire une petite maison.
- Jeudi 18 mai dernier, j'assistais à une session de formation proposée par l'association des Maires de France. Nous allons appliquer avec l'aide de AMF les textes concernant notamment l'élagage et l'entretien des chemins.
- Nous avons évoqué avec Madame le Maire de LADIGNAC LE LONG, l'alimentation en eau potable du village du Buisson et des Doumingeas ainsi que l'installation d'un poste incendie.
- Le festival Rock Métal Camp a lieu le vendredi 26 et samedi 27 mai 2017
- Nous recevrons lundi 29 à 14 h 30 à la salle polyvalente le Président du Conseil Départemental qui animera la réunion sur les contrats territoriaux départementaux réunissant environ 80 communes du Sud du Département d'Eymoutiers à Dournazac.
- Le 31 mai, réunion sur le diagnostic d'assainissement et de zonage
- Prochain recensement de la population aura lieu du 18/01/18 au 17/02/18. Je propose de nommer Madame Evelyne PEYRAT comme coordonnateur communal.
- Un collectif travaille à un projet de TRAM-TRAIN dans un rayon de 60 Kms autour de Limoges avec 71 arrêts (dont 52 gares déjà existantes) sur 5 lignes transversales.
- Un permis exclusif de recherche minière a été accordé pour 5 années à une société filiale d'un groupe australien. Il s'agit de rechercher l'or, l'argent, l'antimoine. Les communes de Ladignac le Long et de la Meyze sont concernées. Restons vigilants.
- Nous avons des demandes de stage de deux enfants de nos agents. En espaces verts et l'autre en matière de ménage et d'assistance à la personne. Celui des espaces verts a commencé le lundi 22 mai au matin.
- Partenariat avec France Bleu pour cet été. Vraisemblablement l'annonce de toutes les manifestations de la commune de juin à septembre.
- Demande de l'association des boulistes du Lac. Cette association dotée d'un nouveau bureau demande la création de 14 terrains supplémentaires et l'agrandissement du local.

Un agent de l'ATEC va intervenir pour voir la faisabilité. Une autre piste est à envisager, celle de la mise à disposition de la buvette sur sept ou huit journées. Reste à voir le problème des WC qui sont fermés en hiver.

- La chasse aux œufs du camping a vu la participation d'une quarantaine d'enfants. La visite du site qui l'accompagnait en présence de notre député Monsieur Daniel BOISSERIE a rassemblé une centaine de personnes.
- Reportage sur le plan d'eau dans le prochain numéro du Pays du Limousin.
- Les marchés gourmands ont tenu leur conseil d'administration. Cinq associations sont engagées : ASP, Les Boulistes du Lac, les Amis des Fleurs, L.A.C. Plaisance et M.A.R.T.I.A.L. ils auront lieu les 30 juin, 14 et 28 juillet puis 11 et 25 août.
- Vendredi 19 mai dernier, la vice-présidente chargée du tourisme en Nouvelle Aquitaine a présenté la politique transitoire en matière de tourisme de la Nouvelle Aquitaine. Cela pourrait nous permettre de débloquer le dossier déposé en février 2016.
- Quatre matinées participatives auront lieu au lac de samedi prochain 27 mai au 17 juin. Nous clôturons ces matinées par un repas pris en commun sur la terrasse de la buvette le samedi 17 juin à midi.
- Proposition d'une entreprise distributrice des jeux dans les lieux publics de mettre 5 ou 6 jeux dans la buvette du Lac, moyennant la rétrocession de 40% des recettes. Elle assumera tous les risques à charge pour nous d'ouvrir les portes à midi et de les fermer à 19 heures.

La séance est levée par Madame le Maire à 22h03.

